



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

\*\*\*\*\*

### SEANCE DU 2 JUIN 2010

Le mercredi 2 juin 2010 à 19h les délégués titulaires et suppléants des communes membres de la Communauté de Communes du Bassin de Gannat formant le Conseil Communautaire se sont réunis à la salle polyvalente de SAULZET, sur la convocation en date du 27 mai 2010 et en présence de Mr Louis HUGUET, Président.

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs VIGUIE et CUEL-OLLER (Bègues), GUETAUD et DELAIRE (Biozat), HOUBE et MAGERAND (Broût-Vernet), DORAT (suppléant de Mr SEGUIN) et ROUGIER (Charmes), MOSNIER (ssupléant de Mr MOULIN) et PERRIN (Escurolles), HUGUET, METENIER, PERICHON, LANARET, DOCHEZ, NOËL, KAZUBEK, COLLANGES, RAGON, PREVAUTAT et DEVOUCOUX (Gannat), MATHIEU-PORTEJOIE et LECOMTE (Jenzat), SINTUREL (suppléant de Mr QUIQUANDON) et SAGET (le Mayet-d'Ecole), CHABRIDON et MAUGAIN (Mazerier), PANNETIER (Monteignet-sur-l'Andelot), BLANCHETETE et FONCELLE (Poëzat), DEFAY et GIRAUD (Saint-Bonnet-de-Rochefort), PINFORT et BONNET (Saint-Germain-de-Salles), LAPRUGNE (suppléante de Mr PRADE) et VIROLLET (Saint-Pont), BOURGUIGNON et GUILLOD (Saint-Priest-d'Andelot), HUMBERT et RANDOING (Saulzet).

**Assistaient également à la réunion :** Mesdames et Messieurs les délégués suppléants : DADET (Bègues), FAYARD (Broût-Vernet), BOILLOT (Charmes), FRANCOISE (Escurolles), BEGON (Gannat), LEBEAU (Jenzat), SOISSONS (le Mayet-d'Ecole), GRAND et MENON (Mazerier), MESPLES et WILLIAMS (Poëzat), VERRIER et GIROND (Saint-Bonnet-de-Rochefort), LOUIS et MARTIN-DOUYAT (Saint-Germain-de-Salles), BONNELYE (Saint-Pont), GOUGAT et HALLER (Saulzet).

Mme DESNOIX, Directrice Générale des Services.  
Melle GALLINAS, Agent de liaison.

Nombre de membres en exercice : 42.  
Nombre de membres présents : 40.  
Nombre de pouvoirs : 0.  
Votants : 40.

Le secrétaire de séance est Monsieur Patrick MAGERAND.

\*\*\*\*\*

### **N°1 - Approbation de la mise en œuvre d'un programme pilote de valorisation du Patrimoine Culturel Immatériel Pays-Vichy-Auvergne**

**Le Conseil Communautaire,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération en date du 29 juin 2005 approuvant l'adhésion de la Communauté de Communes à l'association Pays Vichy-Auvergne,

**Considérant** la nécessité pour la Communauté de Communes de mettre en place des actions de sauvegarde des ressources culturelles immatérielles propres à son territoire menacées de disparition, et de les valoriser,

**Considérant** la mise en oeuvre par l'Association Vichy-Auvergne dans le cadre de sa politique de valorisation Patrimoine et Tourisme d'un programme de valorisation du patrimoine culturel immatériel intitulé « Cultures Populaires et Trésors Humains Vivants » à l'échelle des territoires communautaires,

**Considérant qu'**en soutenant la mise en oeuvre de ce programme, il sera possible, non seulement de mettre en réseau des associations locales impliquées dans des activités liées à la culture immatérielle, mais encore de développer des outils pédagogiques innovants de promotion et de diffusion du patrimoine local, et enfin d'accompagner le territoire dans la mutualisation des ressources éducatives et culturelles,

**Considérant que** suite à l'étude (et diagnostic) réalisée par l'Association Nationale Cultures et Traditions sur les besoins, forces et faiblesses des ressources locales du patrimoine culturel local, cette dernière semble la plus indiquée pour accompagner ce projet de préservation de patrimoine culturel immatériel,

**Considérant enfin que** le traitement et la collecte des données se ferait sur la période août 2010-juillet 2011, que le budget global d'une telle action serait de 69 400 €, et que la participation qui incomberait à la Communauté de Communes serait de 2 500 €

Sur avis favorable du Bureau,

**Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

1) **DECIDE** de soutenir le programme pilote de valorisation de Patrimoine Culturel Immatériel «Cultures Populaires et Trésors Humains Vivants» à l'échelle du territoire communautaire,

\*\*\*\*\*

## **N°2 - Projet de Centre de la Paléontologie : Participation financière de la Communauté de Communes.**

**Le Conseil Communautaire,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération de la Communauté de Communes du Bassin de Gannat décidant de participer financièrement au projet de « Centre Européen de la Paléontologie » à concurrence de un million d'euros,

**VU** la délibération du Conseil Général de l'Allier en date du 23 mars 2010 de réactiver le projet de réalisation d'un «équipement touristique à vocation ludique et pédagogique sur le thème de la paléontologie et l'évolution de la Vie de la Terre, à Gannat,

**Considérant que** cette réalisation aura pour but de valoriser auprès du grand public et d'un public de scientifiques ou de passionnés les formidables richesses du département dans ce domaine tout en favorisant l'initiation du jeune public à l'évolution de la vie sur terre et à la pratique de la paléontologie,

**Considérant** d'une part **que** le site retenu pour installer cet équipement est la ferme de Chazoux dont le Conseil Général de l'Allier est propriétaire à Gannat, **et** d'autre part **que** la fréquentation sur le territoire serait de 30 à 40 000 visiteurs par an,

**Considérant** enfin le plan de financement prévisionnel établi par le Conseil Général de l'Allier,

Sur avis favorable du Bureau réuni en Commission des Finances,

**Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

- 1) **ANNULE** la délibération prise le 11 décembre 2003 par la Communauté de Communes du Bassin de Gannat fixant sa participation financière à un million d'euros pour la mise en œuvre d'un Centre Européen de Paléontologie,
- 2) **DECIDE** de participer au financement du projet de création d'un centre de la paléontologie à Gannat (plan de financement annexé) par le Conseil Général de l'Allier, à hauteur de 250 000 euros,
- 3) **DEMANDE** au Département la possibilité d'échelonner la participation de 250 000 € sur 3 exercices budgétaires de la façon suivante : 80 000 € en 2011, 80 000 € en 2012, et 90 000 € en 2013,
- 4) **D'AUTORISER** le Président à signer tout document concernant cette opération,
- 5) **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits sur les exercices budgétaires 2011, 2012, 2013.

**Fait et délibéré,  
A SAULZET,  
le 2 juin 2010  
Envoyé en Sous-Préfecture le 4 juin 2010  
Exécutoire le 7 juin 2010  
Affiché le 11 juin 2010**

**Pour Extrait Conforme,  
Le Président,  
Louis HUGUET**

Ce document à été crée avec Win2pdf disponible à <http://www.win2pdf.com/fr>  
La version non enregistrée de Win2pdf est uniquement pour évaluation ou à usage non commercial.